

Comité de suivi de thèse de l'ED SPI

Le comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

1. Présentation de l'avancement des travaux et discussions (en présence des membres du CSI et de l'encadrement de la thèse).
2. Entretien avec le doctorant ou la doctorante sans l'équipe encadrante de la thèse.
3. Entretien avec l'équipe encadrante de la thèse sans le doctorant ou la doctorante.

Au cours de l'entretien avec le doctorant ou la doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.

Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur ou à la directrice de l'école doctorale, au doctorant ou à la doctorante et au directeur ou à la directrice de thèse.

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant ou de la doctorante alerte l'école doctorale rapidement (sans attendre la procédure de réinscription), qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant ou de la doctorante et au déroulement de son doctorat.

La composition du CSI est arrêtée en concertation avec l'équipe encadrante et le doctorant ou la doctorante. Dans la mesure du possible, elle reste constante tout au long de son doctorat.

Le CSI du doctorant ou de la doctorante comprend un minimum de deux membres :

- Au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Il occupe un poste de chercheur ou d'enseignant chercheur extérieur à l'établissement.
- Au moins un membre « non spécialiste » du domaine de recherche du travail de la thèse.
- Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant ou de la doctorante
- Si l'étudiant a un parrain, il sera invité au CSI

Le référent du CSI est le membre du CSI en charge de piloter les entretiens CSI, de rédiger le compte-rendu et de donner l'avis sur la réinscription, en concertation avec les autres membres du CSI



Téléchargement

[Formulaire du comité de suivi individuel \(CSI\)\(https://spi.ed.uca.fr/medias/fichier/formulaire-csi_1675437915132-docx?ID_FICHE=43051&INLINE=FALSE\)](https://spi.ed.uca.fr/medias/fichier/formulaire-csi_1675437915132-docx?ID_FICHE=43051&INLINE=FALSE)

Liens de navigation

[Réunion de rentrée de l'ED SPI \(/inscription-obligations-/obligations/reunion-de-rentree-de-l-ed-spi/\)](/inscription-obligations-/obligations/reunion-de-rentree-de-l-ed-spi/)

[Réunion de rentrée du CED \(/inscription-obligations-/obligations/reunion-de-rentree-du-ced/\)](/inscription-obligations-/obligations/reunion-de-rentree-du-ced/)

[Formation à l'éthique \(/inscription-obligations-/obligations/formation-a-l-ethique/\)](/inscription-obligations-/obligations/formation-a-l-ethique/)

[Comité de suivi de thèse de l'ED SPI \(/inscription-obligations-/obligations/comite-de-suivi-de-these-de-l-ed-spi/\)](/inscription-obligations-/obligations/comite-de-suivi-de-these-de-l-ed-spi/)

[Journée scientifique de l'ED SPI \(/inscription-obligations-/obligations/journee-scientifique-de-l-ed-spi/\)](/inscription-obligations-/obligations/journee-scientifique-de-l-ed-spi/)

[Portfolio de l'ED SPI \(/inscription-obligations-/obligations/portfolio-de-l-ed-spi/\)](/inscription-obligations-/obligations/portfolio-de-l-ed-spi/)

<https://spi.ed.uca.fr/inscription-obligations/obligations/comite-de-suivi-de-these-de-led-spi-1> (<https://spi.ed.uca.fr/inscription-obligations/obligations/comite-de-suivi-de-these-de-led-spi-1>)